

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 1 (1909)  
**Heft:** 4

**Vereinsnachrichten:** L'activité de la Société suisse des arts et métiers en 1908

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

veuves qui font des gilets ou des pantalons pour garçonnets et qui gagnent de 8 à 15 ct. à l'heure. Dans la vannerie et le tressage de la paille qui comprennent environ 6000 travailleurs à domicile dans les cantons d'Argovie, Lucerne et Fribourg, la situation est encore pire, les salaires varient de 5 à 30 ct. à l'heure. Dans l'industrie du tabac on peut se faire des journées variant de 50 ct. à fr. 1.35 en turbinant 11 heures chez soi. Il faut déjà des personnes très habiles pour arriver à 2 fr. Il en est de même pour ceux qui fabriquent des brosses et les travailleurs qui sont occupés aux cartonnages. Les cordonniers turbinant chez eux, et qu'il faut estimer à environ 3000 à 3200 pour toute la Suisse, sont un peu mieux payés qu'à la fabrique. Leur salaire moyen serait de 48,2 ct. à l'heure, tandis qu'il n'est plus que de 15 ct. à la fabrique. C'est qu'ici nous avons encore à faire à un fort pour-cent d'ouvriers qualifiés. Dans la sculpture du bois, les salaires varient de 15 à 45 ct. à l'heure; ce qui est au-dessus, ce sont des artistes. Mais il paraît que le record des bas salaires est battu par ceux qui fabriquent des objets de culte.

L'exposition nous montre des chapelets et des crucifix qui ont été payés de 4 à 9 ct. à l'heure en moyenne. Reste encore l'industrie textile. On nous apprend que, dans la broderie à main, une ouvrière habile peut faire des journées de 2 fr. et une ouvrière moyenne de fr. 1.50 pour 11 heures de travail.

Les hommes brodeurs arrivent quelquefois à faire des journées de 5 fr. La moyenne serait de 3 fr. et de fr. 1.20 à fr. 1.50 pour les fileuses qui leur aident.

Pour le tissage de la soie, l'inspecteur des fabriques Schuler avait calculé que les travailleurs à domicile pouvaient gagner fr. 2.45 à fr. 2.65 en 17 heures de travail. Le secrétaire ouvrier Greulich estime à 12,4 ct. à l'heure pour les journées de 11 heures et à 11,3 ct. à l'heure pour les journées de 12 heures les salaires des tisseurs de la soie.

Le camarade Eugster a constaté que dans le canton d'Appenzell un bon tisserand gagne 22 ct. à l'heure, un ouvrier faible 16 ct. à l'heure. Nous constatons, en résumant toute la série des nombreux chiffres que nous venons de citer, que l'immense majorité des 130,000 travailleurs à domicile en Suisse gagnent moins de 30 ct. à l'heure; qu'ils sont forcés de turbiner pendant 11, 12 heures et plus par jour et d'exploiter, de surmener leurs femmes et leurs enfants, pour gagner seulement de quoi végéter péniblement.

Dans un prochain article, nous examinerons les conséquences que cette situation peut avoir pour les travailleurs d'autres industries, et les conclusions qu'il faut en déduire.



## L'activité de la Société suisse des arts et métiers en 1908.

Dès que nous aurons la possibilité, nous donnerons à nos camarades un aperçu détaillé du développement historique et du but principal de cette association de petits patrons. Pour cette fois, nous ferons seulement ressortir que, grâce à une centralisation de plus en plus prononcée, grâce à l'engagement de fonctionnaires spéciaux et grâce aussi à une notable augmentation des cotisations, la Société suisse des arts et métiers a acquis une influence politique et une puissance qui n'est plus à mépriser, puisque son action est surtout dirigée contre le mouvement syndical et le mouvement coopératif de la classe ouvrière. Ajoutons encore que la société de messieurs les petits patrons, comme l'Union des paysans, malgré leur base économique, s'occupe très activement et directement de toutes les questions politiques, y comprises même celles de la politique électorale. En faisant ressortir ce dernier point, nous ne disons pas que les ouvriers peuvent en faire autant; leur situation n'est pas précisément la même que celle du petit patronat. Nous tenions simplement à montrer que les patrons sont actuellement mieux unis entre eux sous tous les rapports que ne le sont la plupart des travailleurs. Ceci dit, passons au premier point.

### I. Rapport du comité central.

Le ton général, dans lequel ce rapport est rédigé, paraît un peu moins belliqueux que celui qu'on entendit en 1907. Néanmoins, nous rencontrons dans l'introduction du rapport de 1908 cette phrase: « Les conditions faites au patronat aujourd'hui, les luttes ininterrompues des artisans ou maîtres d'état pour la conservation de leur autonomie, exigent toujours plus de zèle et de sacrifices, non seulement de la part du patron pris individuellement, mais aussi de l'ensemble du patronat. Ces conditions exigent surtout une organisation toujours plus solide pour la défense des *intérêts communs de notre état*. Cette conviction de la nécessité absolue d'une organisation bien centrée et solidement préparée sous tous les rapports, ressort autant du développement extérieur adopté par la Société des arts et métiers que de son activité. »

Ces déclarations ne constituent, en somme, autre chose qu'une expression plus ou moins nette de l'idée de la lutte des classes. Ceci ne nous étonne pas du reste, seulement il est assez curieux que ces mêmes messieurs veulent nous faire un reproche quand nous nous plaçons à ce même point de vue, en déclarant dans l'art. 1<sup>er</sup> des statuts de l'Union suisse des fédérations syndicales que notre Union englobe les fédérations de métiers ou fédérations ouvrières industrielles qui se placent sur le terrain de la « lutte des classes ».

*La constitution actuelle.* La Société des arts et métiers se compose d'associations corporatives locales



et centrales. En 1907, le nombre de ses sections était de 173, avec un total de 45,132 membres. En 1908, à la suite de la fusion de quatre sections, le nombre de ces dernières a baissé à 171, mais l'effectif des membres est monté à 47,748, parmi lesquels il y a environ 2000 membres qui n'exercent pas de métier (des intellectuels, des anciens patrons, des hommes politiques, etc.)

Nous constatons ici déjà deux faits intéressants: Premièrement, que les petits patrons savent réunir dans leur Union tous les éléments qui s'attachent à leur cause et, ensuite, que la société des petits patrons en Suisse englobe à elle seule un nombre de membres égal aux  $\frac{2}{3}$  du nombre total des ouvriers syndiqués, adhérant aux fédérations affiliées à notre Union syndicale. Pour une fois, nos petits patrons sont modestes, quand ils disent dans leur rapport qu'ils sont restés en arrière sur l'organisation ouvrière et qu'ils sont loin d'atteindre l'état d'organisation de leurs collègues à l'étranger.

Nous pensons au contraire que, du moins relativement, ils sont en avance sur la plupart des organisations ouvrières et qu'à peu d'exceptions près, leur état d'organisation dépasse le nôtre.

Pour expliquer ce phénomène, il faut ajouter que, parmi les petits patrons, il n'y a ni syndicalistes autonomistes, ni centralistes; ils adaptent leur forme d'organisation aux nécessités des circonstances réelles, sans s'inquiéter autrement, si tel ou tel membre ou telle ou telle section y trouve son compte particulier.

Puis, il faut dire qu'en général nos patrons ont plus de facilité pour se mettre d'accord. Ils sont moins nombreux et souvent mieux instruits que les ouvriers.

Ils disposent de libertés et de moyens que nous ne possédons pas, puis, il n'y a pas parmi eux non plus des soi-disant camarades qui désertent dans un autre camp dès que la lutte exige des sacrifices de leur part. Tout cela les rend plus sûrs de leur affaire et moins méfiants des hommes auxquels ils ont confié la direction de leur organisation.

Néanmoins, le comité central a jugé utile d'adresser une sérieuse recommandation aux membres de la société patronale par rapport à l'esprit d'union en ces termes:

*« Nous devons, sans relâche et partout, nous atteler à la besogne de la propagande pour l'union étroite entre tous les patrons et nous devons absolument nous interdire le luxe de la division intérieure de nos forces et moyens par égard aux opinions ou aux intérêts particuliers de quelques-uns. »*

Seul, par une action commune, par la collaboration continue de tous ceux qui défendent les mêmes intérêts, qui poursuivent le même but, nous réussirons à opposer une résistance efficace aux exigences de nos adversaires économiques.

Ces adversaires économiques, c'est nous, les travailleurs organisés, et nous ferions bien d'apprécier

à sa juste valeur la belle recommandation du comité patronal.

Au lieu de diviser, de localiser, de nous isoler les uns des autres, en formant des «syndiats chrétiens», sans parler des «jaunes» et autres groupements de ce genre, nous devrions répondre à l'union de tous les patrons par l'organisation de tous les ouvriers. Il était un temps où les patrons ont appris à reconnaître la force de l'association, en prenant exemple sur les ouvriers. Aujourd'hui, c'est le cas contraire, c'est à nous de profiter des exemples que nous fournissent les sociétés patronales.

Déjà en 1907, le rapport de la Société des arts et métiers s'étendit longuement sur les relations entretenues avec les sociétés patronales à l'étranger. Le rapport de 1908 nous apprend que l'année dernière la Société suisse des arts et métiers (subventionnée par la Confédération) a entretenu d'amicales et intimes relations avec les fédérations patronales des pays voisins. C'était le cas, par exemple, pour les Unions des arts et métiers d'Allemagne et d'Autriche, ainsi que pour l'office international pour l'étude des conditions de la classe moyenne («Mittelstand»), à Bruxelles. Les mêmes relations amicales ont été entretenues également avec l'Union centrale des fédérations patronales suisses.

Ces relations nous intéressent particulièrement, parce qu'elles ont pour but principal l'entente internationale du patronat pour la résistance à opposer aux revendications ouvrières. Malgré la lutte de la concurrence et des petites querelles intérieures sur la forme de l'organisation, tout en criant à haute voix qu'il faut avant tout protéger l'industrie nationale, dès qu'il s'agit de combattre l'ennemi commun, la classe ouvrière organisée pour l'obtention de meilleures conditions d'existence, les petits patrons de toutes les régions et de tous les pays sont d'accord.

Combien hypocrite est par contre leur attitude quand ces messieurs reprochent aux ouvriers leur manque de patriotisme, leur indifférence pour le sort de l'industrie nationale. Nous trouvons, au contraire, dans le rapport de la Société suisse des arts et métiers pour 1908, une nouvelle preuve éclatante que, ce qui détruit les liens de famille, les intérêts étroits de la corporation, la nature locale de l'industrie et avec cela le patriotisme, c'est le régime capitaliste. C'est ce régime qui exige la coalition internationale des travailleurs, en face de l'entente internationale du patronat, pour mieux nous exploiter, autant comme producteurs que comme consommateurs. (A suivre.)



## Convulsions du corps social.

Depuis quelques années déjà, notre globe terrestre subit à tout moment des convulsions et des ébranlements d'une violence et d'une puissance